



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ADR 8.2 RECYCLAGE CITERNE

Dernière mise à jour le 17/05/2023.

OBJECTIF

Recycler les connaissances nécessaires au transport routier de marchandises dangereuses en citerne, conformément à l'ADR en vigueur et l'Arrêté TMD,
Obtenir le certificat ADR spécialisation citerne.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Connaître les prescriptions générales de la réglementation,

Connaître les obligations et les responsabilités lors du transport de matières dangereuses en citerne.

Tarif

nous consulter

Réf.

TRM08

Contact

0297229777
contact@poleformation.bzh
<https://www.poleformation.bzh/>

PUBLIC CONCERNÉ

Conducteur de transports routier avec une formation initiale en ADR de citerne

PRÉ-REQUIS

- Avoir le certificat Conducteur ADR 8.2 Citerne en cours de validité
- Avoir un certificat de formation conducteur ADR 8.2 Base, en cours de validité



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 20 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)

♿ Formation ouverte à certaines formes d'handicap : contactez notre référente Mme LE COGUIEC Paola pour plus d'informations.



PROGRAMME

- Accueil des stagiaires
- Équipements spécifiques des véhicules-citernes
- Opérations de chargement et de déchargement
- Signalisation et placardage des véhicules-citernes
- Documents spécifiques concernant les citernes
- Circulation et stationnement des véhicules
- Accidentologie spécifique aux véhicules-citernes

INTERVENANT(S)

Formateur ADR

ÉVALUATION

Épreuve certificative en fin de formation.

ATTRIBUTION FINALE

Carte ADR 8.2 citerne

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de ADR 8.2 RECYCLAGE CITERNE